

CHALLENGE E B R T 2018

Le challenge EBRT 2018 consiste en une aide sur l'engagement aux épreuves.

ARTICLE 1 : Conditions de participation.

1.1 Seuls les membres en règle de cotisation **et** de licence EBRT peuvent participer au challenge, sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration.

1.2 Chaque membre arborera visiblement à chaque épreuve les couleurs de l'EBRT à savoir au minimum le logo officiel. Ces supports seront fournis par l'EBRT.

1.3 Lors des épreuves nationales et internationales, les pilotes engageront le véhicule avec la licence concurrent de l'EBRT. Pour les épreuves provinciales, les pilotes et les copilotes devront impérativement s'inscrire avec une licence ASAF afin de marquer des points au challenge inter-écurie de l'épreuve.

1.4 Pour les nouveaux membres (pilotes ou co-pilotes) les points seront comptabilisés de la manière suivante :

- 25% des points la 1^{ère} année d'affiliation avec licence.
- 50% la 2^{ème} année
- 100% la 3^{ème} année

N.B : Avant 23 ans, si première licence et jamais d'affiliation à un autre club, le nouveau membre est à 100%.

Un membre qui interrompt son affiliation pendant un an repartira avec 50% de la prime la première année et 100% les suivantes. Pour une interruption de plus de un an le membre sera considéré comme nouveau membre. Il va de soi qu'un membre qui s'affilie à un autre club l'année d'interruption sera considéré comme nouveau membre.

1.5 Chaque participant devra justifier sa présence aux réunions mensuelles afin de comptabiliser au minimum **7** réunions sur l'année pour obtenir les 100%. Les points du challenge seront attribués au prorata du nombre de réunions avec un minimum de **5**. (5 réunions=50%, 6 réunions=60% et 7 réunions= 100%).

Chaque membre est tenu de confirmer sa présence à chaque réunion par la signature de la feuille de présences.

1.6 Pour ne pas perdre l'entièreté de sa prime, le membre devra être présent lors de la soirée de remise du challenge ou s'être personnellement et préalablement excusé par écrit (mail ou envoi postal) auprès d'un administrateur. Tout litige sera laissé à l'appréciation du conseil d'administration.

ARTICLE 2 : Comptabilisation des points.

2.1 Pour les participations en rallye, courses de cote et courses en circuit sans changement de pilotes un classement officiel ou la liste de départ officielle en cas d'abandon devra obligatoirement être transmis par les pilotes et/ou co-pilotes à la réunion du premier lundi du mois après les périodes décrites ci-dessous. Pour les courses d'endurance en circuit le classement officiel ou la liste de départ officielle devra en outre reprendre les noms des pilotes engagés sur la voiture. Aucun résultat ne sera comptabilisé si les conditions mentionnées ci-dessus ne sont pas remplies.

2.2 Les résultats compris :

- a) entre le 1er janvier et le 30 avril
seront rentrés au plus tard à la réunion de **juin**.
- b) entre le 1er mai et le 31 aout
seront rentrés au plus tard à la réunion d'**octobre**.
- c) entre le 1er septembre et le 30 novembre
seront rentrés au plus tard à la réunion de **décembre**.

Tout résultat rentré hors délais ne sera pas comptabilisé.

2.3 Les courses **en circuit** se disputant en deux manches sur un même weekend ne comptent que pour une seule épreuve.

2.4 Tous les pilotes d'une même voiture en circuit marquent chacun leurs points.

2.5 Seul le formulaire en annexe sera accepté pour la comptabilisation des points.

2.6 Le calcul des points se fera suivant le barème repris à l'ARTICLE 4. Chaque participant pourra comptabiliser un maximum de **2000 points** sur lesquels sera appliqué le calcul des coefficients d'années d'affiliations et de présences réunions.

2.7 En cas d'intervention financière de l'EBRT pour un membre, ce dernier ne marquera pas de points pour l'épreuve concernée, ou pour l'année en cours suivant l'aide accordée.

2.8 Les épreuves « Spa Rally » ainsi que « East Belgian Rally », pour lesquelles une aide spécifique sera accordée, ne font pas partie du challenge.

ARTICLE 3 : Règlement d'ordre intérieur.

Le challenge EBRT est créé dans le but de promouvoir le sport automobile régional. Tout acte ou fait contraire au règlement, à la réputation de l'EBRT, sera sanctionné par l'exclusion du challenge, et au besoin par l'exclusion du team et ce même en cours de saison. Tous cas spécifiques ou non prévus par le règlement seront débattus par le conseil d'administration, qui aura toujours le pouvoir de prendre à tout moment toutes décisions concernant l'attribution des points et au besoin de les annuler.

Tout acte sanctionné par les instances dirigeantes, commis par un de nos membres et qui entraîne une amende pour le team EBRT sera obligatoirement pris en charge par ce membre.

ARTICLE 4 : Répartition des points pour le challenge.

Barème:

Pilote = 100 points par engagement à multiplier par le coefficient.

Co-pilote = 50 points par engagement à multiplier par le coefficient.

Toute participation dans la catégorie « Démo » (pas de chrono) ne sera pas prise en compte.

Coefficients :

CIRCUIT

Fun Cup - 2CV - Legend Car

Historique - Tourisme

Course sans changement de pilote (Sprint)	3
Endurance moins de 12 heures	4
Endurance 12 heures et plus	6

CIRCUIT GT ET MONOPLACES

Course sans changement de pilotes (Sprint)	6
Endurance moins de 12 heures	7
Endurance 12 heures et plus	8

COURSE DE COTE

ASAF	1
RACB	1
HORS DE NOS FRONTIERES	2

RALLYE

Rallye Sprint ASAF / VAS ou étranger	1
B-Short ASAF / VAS ou étranger	1
Provincial ASAF / VAS ou étranger	2
National RACB ou étranger	4
Criterium RACB	2,5
ERC	6
Mondial	8
Rallycross (Toutes catégories)	3

RALLYE HISTORIQUE

Rallye Sprint	1
B-Short	1
Provincial ASAF / VAS ou étranger	1,5
Régularité ou type "Legend" (1)	3

(1) Seules les épreuves validées par des instances dirigeantes reconnues seront acceptées (ASAF, VAS, RACB, FIA, FFSA,...).

Le comité vous souhaite une excellente année sportive 2018.

CHALLENGE E B R T 2018

NOM : _____ Prénom : _____

Nom de l'épreuve : _____

Date de l'épreuve : _____

Véhicule : _____

Classement : Général _____ Classe : _____

Joindre un classement ou une preuve de participation !

 Pilote 100 points

 Co-pilote 50 points

multipliés par le coefficient

=

TOTAL

« Je certifie avoir lu le règlement du challenge 2018 et m'engage à le respecter scrupuleusement »

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » _____

Coefficients :

CIRCUIT

Fun Cup - 2CV - Legend Car

Historique - Tourisme

Course sans changement de pilote (Sprint)	3
Endurance moins de 12 heures	4
Endurance 12 heures et plus	6

CIRCUIT GT ET MONOPLACES

Course sans changement de pilotes (Sprint)	6
Endurance moins de 12 heures	7
Endurance 12 heures et plus	8

COURSE DE COTE

ASAF	1
RACB	1
HORS DE NOS FRONTIERES	2

RALLYE

Rallye Sprint ASAF / VAS ou étranger	1
B-Short ASAF / VAS ou étranger	1
Provincial ASAF / VAS ou étranger	2
National RACB ou étranger	4
Criterium RACB	2,5
ERC	6
Mondial	8
Rallycross (Toutes catégories)	3

RALLYE HISTORIQUE

Rallye Sprint	1
B-Short	1
Provincial ASAF / VAS ou étranger	1,5
Régularité ou type "Legend" (1)	3

(1) Seules les épreuves validées par des instances dirigeantes reconnues seront acceptées (ASAF, VAS, RACB, FIA, FFSA,...).